

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MILLOT - M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Charte d'engagement des partenaires du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon - Adhésion de la Ville

Monsieur Masson, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 novembre 2009, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise s'est engagé dans la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial afin de mettre en place une politique innovante et ambitieuse en matière d'énergie et de climat. Le volet « territoire » a été élaboré conjointement avec les Villes de Dijon et de Chenôve, elles-mêmes engagées dans un Plan Climat Energie Territorial.

Ce travail a permis de réaliser des Plans Climats Energie Territoriaux complémentaires avec un objectif commun ambitieux de réduire de 20% en 2020 les émissions de gaz à effet de serre du territoire par la mise en œuvre conjointe d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique mais aussi de développement des énergies renouvelables. Le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'inscrivent ainsi dans les objectifs fixés par l'Union Européenne

des 3x20 d'ici 2020 et dans la trajectoire de l'objectif fixé au niveau national de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Un tel objectif ne peut être atteint sans la mobilisation des acteurs du territoire. C'est la raison pour laquelle le Grand Dijon, en collaboration avec la Ville de Dijon, s'est largement concerté avec les acteurs du territoire. Cette concertation a abouti à l'adoption de la charte d'engagement des partenaires du Plan Climat Energie Territorial par le Conseil Communautaire du 17 novembre 2011. Cette charte a pour objectif de permettre aux acteurs du territoire de partager les enjeux et objectifs fixés par le Grand Dijon et de se mobiliser à ses côtés. Elle engage le Grand Dijon à :

- actualiser son diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans et son Plan Climat Energie Territorial tous les cinq ans ;
- mettre en œuvre son programme d'actions ;
- atteindre les objectifs européens des 3x20 d'ici 2020 (réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique) et ainsi se mettre dans la trajectoire des objectifs « Facteur 4 » à l'horizon 2050 (division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050) fixés par la France ;
- créer les conditions optimales de participation de ses parties prenantes ;
- créer un comité de pilotage élargi pour le suivi et l'évaluation de son Plan Climat Energie Territorial ;
- former et sensibiliser l'ensemble de ses élus et de ses agents ;
- valoriser les engagements et les actions portées par les signataires.

Afin d'animer la collaboration avec les acteurs du territoire, le Grand Dijon organisera chaque année un forum Illico2 du Plan Climat, lieu d'information, d'échanges et de débats regroupant toutes les parties prenantes intéressées.

Quatre commissions thématiques, prolongement des groupes de travail créés spécifiquement pour l'élaboration du PCET, seront mises en place :

- qualité environnementale du bâti et énergies ;
- aménagement du territoire et mobilité ;
- consommation durable et éducation au développement durable ;
- Illicommunes.

Un comité de pilotage réunira les référents de chaque commission nommés par les participants ainsi que les principaux partenaires institutionnels et un groupe d'experts. Il sera consulté sur les grandes orientations et actualisations du Plan Climat Energie Territorial.

En adhérant à la charte d'engagement des partenaires du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon, la Ville de Dijon s'engage à :

- réaliser un diagnostic des consommations énergétiques et/ou un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre ;
- cibler des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- engager la réalisation du plan d'actions, dans la première année qui suit la signature de la charte et de le transmettre chaque année au Grand Dijon ;
- évaluer chaque année l'avancée du plan d'actions et transmettre le résultat au Grand Dijon ;
- sensibiliser les parties prenantes et former les collaborateurs ;
- participer aux rencontres Illico2 et aux commissions thématiques qui seront organisées.

La Ville répond déjà à une grande partie de ces engagements par la réalisation de son Plan Climat. En signant la charte, elle poursuit le partenariat déjà engagé avec le Grand Dijon et valorise son Plan Climat Energie Territorial.

Le Grand Dijon a, par ailleurs, souhaité développer un accompagnement spécifique au bénéfice des communes de l'agglomération, le dispositif « Illicommunes ». Cette volonté trouve sa justification au regard de l'articulation des politiques publiques et des compétences mises en œuvre par les communes de l'agglomération avec celles du Grand Dijon, de la volonté des communes d'être exemplaires sur ces questions pour favoriser la mobilisation des autres acteurs du territoire et enfin de la nécessité d'une étroite coopération entre le Grand Dijon et les communes pour la déclinaison des actions du Plan Climat Energie Territorial.

Ce dispositif se traduit pour chaque commune par un accompagnement à la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique locale. Il permettra à la Ville d'intégrer un réseau de référents communaux qui sera animé au travers de groupes de travail thématiques afin d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville à la charte d'engagement des partenaires du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon annexée au rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer cette charte ;

- 3 - décider l'adhésion de la Ville au dispositif Illicommunes, mis en place par le Grand Dijon, d'accompagnement des communes à l'atteinte des objectifs ;
- 4 - m'autoriser à signer l'appel à manifestation d'intérêt concernant la participation de la Ville au dispositif Illicommunes.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ